Formulaire d'inscription au crédit d'emploi Approbation du parent/tuteur

1

Cher parent/tuteur,

Votre enfant a choisi le crédit d'emploi rémunéré qui encourage et reconnaît le développement d'habiletés et l'expérience acquise pour les élèves qui s'y intéressent. Les élèves ont également l'occasion de développer des compétences essentielles en employabilité tout en démontrant une attitude responsable envers la santé et la sécurité pour eux-mêmes et pour les autres dans un milieu de travail.

Je sais que/qu':

- l'élève doit avoir au moins 16 ans pour obtenir un crédit d'emploi;
 - pour être admissible au crédit d'emploi, l'élève doit avoir :
 - obtenu au préalable un demi-crédit (0,5) du cours « développement de carrière vietravail »

OU

 suivre le cours « développement de carrière vie-travail » d'un demi-crédit pendant qu'il fait son crédit d'emploi;

Remarque : Il est recommandé que l'élève ait complété au préalable le cours « développement de carrière vie-travail ».

- un demi-crédit (0,5) ou un crédit (1,0) (mais non les deux) peut être obtenu en 11^e année et un demi-crédit (0,5) ou un crédit (1,0) (mais non les deux) peut être obtenu en 12^e année.
- jusqu'à un maximum de deux crédits (2,0) d'emploi (un en 11e année et un en 12e année) peuvent compter dans le nombre total des crédits nécessaires pour l'obtention du diplôme;
- il est vivement recommandé que l'élève trouve un emploi auprès de quelqu'un d'autre qu'un membre de sa famille immédiate de façon à être exposé à de nouvelles personnes et de nouvelles expériences;
- l'élève qui participe à un crédit d'emploi s'engage dans une activité privée qui ne fait pas partie du programme scolaire régulier et qui ne comprend pas une inscription dans un cours officiel ni de travail faisant partie d'un cours approuvé par Éducation et Formation Manitoba, et doit comprendre que ce crédit sera accordé pour un emploi qui se déroule hors de l'école et qu'il ne peut pas s'agir d'un programme travail-études ni d'un programme mené hors de l'école sous l'égide d'une commission scolaire;
- au moment de l'évaluation du crédit d'emploi, avant le début de l'accumulation des heures de travail rémunéré, l'école déterminera combien d'heures compteront pour l'emploi rémunéré, mais n'évaluera pas les risques qui peuvent être associés au crédit d'emploi;
- l'élève est considéré comme un « travailleur » selon la définition de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail. L'employeur du crédit d'emploi est le principal responsable de la santé et de la sécurité en milieu de travail. Cela englobe la fourniture des bons outils et matériel et la prestation de directives et d'une formation comme l'exigent les dispositions du Règlement sur la sécurité et la santé au travail qui s'appliquent aux fonctions et aux tâches exécutées dans le cadre d'un travail;

suite

Formulaire d'inscription au crédit d'emploi Approbation du parent/tuteur (suite)

- Éducation et Formation Manitoba ne fournit aucune couverture de compensation des travailleurs pour un travail rémunéré; l'employeur est entièrement responsable de fournir une couverture de compensation des travailleurs à l'élève;
- un travailleur (tel votre enfant) doit discuter des préoccupations de santé et la sécurité liées à la nature de son travail avec son employeur ou avec un représentant du comité santé et sécurité. Les parents ou tuteurs peuvent renforcer une prise de conscience des questions de sécurité au travail en encourageant leur enfant à discuter de leurs préoccupations et de leurs droits de sécurité au travail avec leur employeur;
- ensemble, parents ou tuteurs et élève, exercent leur discrétion, prennent conscience de la sécurité au travail et se renseignent sur les mesures de sécurité offertes par l'employeur et sur la couverture de l'assurance-responsabilité de l'employeur relativement aux accidents du travail avant de s'inscrire au crédit d'emploi;
- le retrait du crédit d'emploi est possible n'importe quand, pourvu que des consultations auprès de l'enseignant/facilitateur du crédit d'emploi ainsi que des parents/tuteurs aient eu lieu (La raison du retrait peut simplement être que l'enseignant/facilitateur du crédit d'emploi et/ou l'employeur est d'avis que les conditions du crédit d'emploi sont inacceptables);
- l'élève doit soumettre le Formulaire d'approbation du crédit d'emploi par les parents ou les tuteurs (A1) pour fins d'approbation avant la fin de l'année scolaire pour que les heures effectuées durant l'été puissent être comptées pour l'obtention d'un crédit d'emploi.

Je comprends que mon enfant est chargé de :

- trouver un travail rémunéré en fonction de ses intérêts avec l'aide de son enseignant/facilitateur du crédit d'emploi;
- fournir à son école des copies remplies et signées de tous les formulaires requis liés au crédit d'emploi pour fins d'approbation par l'école avant de commencer à accumuler des heures de travail pour le crédit d'emploi;
- rencontrer toutes les exigences établies par l'école.

J'ai discuté de l'option du crédit d'emploi avec mon enfant et je suis d'accord pour qu'il participe à cet option d'obtention de crédit.

J'accepte d'encourager et d'aider mon enfant dans son expérience d'apprentissage pour le crédit d'emploi.

Nom du parent ou du tuteur :	
Signature du parent/tuteur :	Date:
Nom de l'élève :	
Signature de l'élève :	Date: